

Table des matières

Liste des tableaux.....	xx
Liste des sigles et des acronymes.....	xxi
Chapitre 1	
L'avis de sinistre.....	1
1.1 La prise de connaissance de l'avis de sinistre.....	3
1.1.1 L'identité du réclamant.....	4
1.1.2 La date et le lieu du sinistre.....	4
1.1.3 L'identité du conducteur ou du gardien du véhicule.....	5
1.1.4 L'identité des autres personnes impliquées.....	6
1.1.5 Les renseignements sur le véhicule assuré.....	6
1.1.6 Les circonstances du sinistre.....	7
1.2 L'ouverture du dossier de réclamation.....	8
1.3 La constitution de réserves.....	8
1.4 La comparaison des renseignements obtenus dans l'avis de sinistre avec ceux du dossier d'assurance.....	9
1.4.1 L'identité de l'assuré désigné.....	9
1.4.1.1 Le propriétaire réel et le propriétaire immatriculé.....	9
1.4.1.2 Le locataire et le locateur d'un véhicule.....	10
1.4.2 L'adresse de l'assuré désigné et le lieu d'utilisation du véhicule.....	10
1.4.2.1 L'adresse de l'assuré.....	10
1.4.2.2 Le lieu d'utilisation du véhicule assuré.....	11
1.4.3 Les conducteurs assurés.....	11
1.4.4 Le véhicule désigné.....	12
1.4.5 L'utilisation du véhicule déclarée dans le contrat.....	12
1.5 Les interventions prioritaires en fonction du type de sinistre.....	13
1.5.1 La présence d'un préjudice corporel.....	13
1.5.1.1 Les régimes d'indemnisation.....	13
1.5.1.2 La définition du préjudice corporel.....	14
1.5.1.3 Le règlement sans égard à la responsabilité.....	15
1.5.1.4 Les protections offertes aux Québécois.....	15
1.5.1.5 Les protections offertes aux non-résidents.....	15
1.5.1.6 Les exceptions au versement d'indemnités pour le préjudice corporel par la SAAQ.....	16
1.5.2 Le besoin de remorquage et de remisage.....	20
1.5.3 Le besoin de véhicule de remplacement temporaire.....	20
1.5.4 La prévention de l'aggravation des dommages.....	21
1.5.5 La fin de non-recevoir (« Estoppel »).....	21
1.6 La documentation du dossier de réclamation.....	23

1.6.1	La collecte de renseignements	23
1.6.2	Les déclarations	25
1.6.2.1	Le contenu d'une déclaration	25
1.6.2.2	La déclaration prise au téléphone	26
1.6.2.3	La déclaration prise en personne	27
1.6.2.4	La déclaration d'un mineur	29
1.6.2.5	La déclaration d'une personne illettrée.....	29
1.6.3	La conservation de la preuve.....	29
1.6.4	Les notes personnelles de l'expert en sinistre.....	30
	Rappel	31
	Exercice d'autoévaluation.....	33
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	38
	Retour sur les apprentissages.....	45
 Chapitre 2		
	L'analyse des garanties disponibles pour les particuliers – Police F.P.Q. N° 1	47
2.1	La distinction entre un contrat d'assurance et une police d'assurance	49
2.1.1	Le contrat d'assurance.....	49
2.1.1.1	L'assurance terrestre	49
2.1.1.2	Le contrat d'adhésion	50
2.1.2	La police d'assurance	50
2.1.3	Les avenants à la police d'assurance	51
2.1.4	Les articles de la <i>Loi sur l'assurance automobile</i> (LAA) liés à la police d'assurance automobile	52
2.2	La police F.P.Q. N° 1 – Formulaire des propriétaires.....	52
2.2.1	La section « Table des matières »	54
2.2.2	La section « Introduction »	54
2.2.3	La section « Conditions particulières »	54
2.2.3.1	L'article 1: Nom et adresse de l'assuré désigné	54
2.2.3.2	L'article 2: Durée du contrat	56
2.2.3.3	L'article 3: Caractéristiques du véhicule désigné.....	56
2.2.3.4	L'article 4: Garanties, risques couverts, montants d'assurance, franchises et primes d'assurance	58
2.2.3.5	L'article 5: Propriétaire réel et titulaire de l'immatriculation.....	59
2.2.3.6	L'article 6: Déclarations importantes pour l'analyse du risque.....	59
2.2.3.7	L'article 7: Informations pour l'assuré désigné.....	60
2.2.4	Le chapitre A: Garanties pour la responsabilité civile découlant des dommages matériels et des dommages corporels causés à d'autres personnes (<i>assurance obligatoire</i>).....	60
2.2.4.1	L'article 1: Personnes assurées	62
2.2.4.2	L'article 2: Véhicules assurés.....	63
2.2.4.3	L'article 3: Garantie principale.....	67
2.2.4.4	L'article 4: Garanties additionnelles	70
2.2.4.5	L'article 5: Exclusions.....	73
2.2.4.6	L'article 6: Indemnité payable par l'assureur.....	74

2.2.4.7	L'article 7: Mandat de représentation.....	80
Rappel	81
2.2.5	Le chapitre B: Garanties pour les dommages aux véhicules assurés (<i>assurance optionnelle</i>).....	86
2.2.5.1	L'article 1: Personne assurée.....	86
2.2.5.2	L'article 2: Véhicules assurés.....	86
2.2.5.3	L'article 3: Garantie principale.....	87
2.2.5.4	L'article 4: Garanties additionnelles.....	91
2.2.5.5	L'article 5: Garantie pour les véhicules de remplacement temporaire.....	93
2.2.5.6	L'article 6: Exclusions.....	95
2.2.5.7	L'article 7: Franchise payable par l'assuré désigné.....	99
2.2.5.8	L'article 8: Indemnité payable par l'assureur.....	99
Rappel	107
2.2.6	La section « Conditions générales ».....	110
2.2.6.1	L'article 1: Lois applicables au contrat d'assurance.....	110
2.2.6.2	L'article 2: Endroits où les garanties s'appliquent.....	110
2.2.6.3	L'article 3: Continuation des garanties après un sinistre.....	111
2.2.6.4	L'article 4: Règles d'application du contrat d'assurance lorsqu'il y a plusieurs véhicules désignés.....	111
2.2.6.5	L'article 5: Informations à déclarer à l'assureur.....	112
2.2.6.6	L'article 6: Non-respect d'un engagement formel.....	117
2.2.6.7	L'article 7: Usages interdits d'un véhicule assuré.....	117
2.2.6.8	L'article 8: Examen des véhicules assurés.....	119
2.2.6.9	L'article 9: Envoi des avis par l'assureur et l'assuré désigné.....	119
Rappel	120
2.2.7	La section « Déclarer un sinistre et faire une réclamation ».....	122
2.2.7.1	L'article 1: Quoi faire lors d'un sinistre.....	122
2.2.7.2	L'article 2: Comment se détermine la valeur des dommages.....	128
2.2.7.3	L'article 3: Droit de l'assureur après avoir payé une indemnité (<i>Droit de subrogation</i>).....	131
2.2.7.4	L'article 4: Arbitrage en cas de désaccord entre l'assuré désigné et l'assureur.....	132
2.2.7.5	L'article 5: Maintien des droits de l'assuré désigné et de l'assureur.....	135
2.2.7.6	L'article 6: Délai pour entreprendre une action découlant du contrat d'assurance (<i>Délai de prescription</i>).....	136
Rappel	137
2.2.8	La section « Prise d'effet, renouvellement et expiration du contrat d'assurance ».....	141
2.2.8.1	L'article 1: Prise d'effet et expiration du contrat d'assurance.....	141
2.2.8.2	L'article 2: Renouvellement du contrat d'assurance.....	141
2.2.8.3	L'article 3: Résiliation du contrat d'assurance (<i>Mettre fin au contrat d'assurance</i>).....	142
2.2.9	La section « Tableau de résiliation ».....	144
2.2.10	La section « Définitions ».....	147

Rappel	148
Exercice d'autoévaluation.....	150
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	161
Retour sur les apprentissages	179
Chapitre 3	
L'analyse des garanties disponibles pour les particuliers –	
Les avenants disponibles avec la police F.P.Q. N° 1	181
3.1 L'analyse des avenants disponibles en assurance des particuliers	183
3.2 L'avenant F.A.Q. N° 2 – Conduite de véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire par des conducteurs désignés (Chapitre A)	184
3.3 Les avenants relatifs aux véhicules loués	186
3.3.1 L'avenant F.A.Q. N° 5a – Véhicules loués ou pris en crédit-bail – Modifications lorsque le propriétaire et un locataire ou crédit-preneur sont désignés comme assurés	186
3.3.2 L'avenant F.A.Q. N° 5b – Véhicules loués pour une période de moins d'un an (par des locataires non désignés).....	187
3.3.3 L'avenant F.A.Q. N° 5c – Véhicules loués à court terme (par des locataires non désignés).....	188
3.4 Les avenants relatifs à la franchise applicable au chapitre A.....	188
3.4.1 L'avenant F.A.Q. N° 8 – Franchise pour les dommages matériels (Chapitre A).....	188
3.4.2 L'avenant F.A.Q. N° 8a – Franchise pour les dommages matériels et les dommages corporels (Chapitre A).....	189
3.5 L'avenant F.A.Q. N° 13c – Restriction de la Protection 3 pour les vitres du véhicule (Chapitre B)	190
3.6 Les avenants relatifs au remisage du véhicule.....	192
3.6.1 L'avenant F.A.Q. N° 16 – Suspension de garanties lors du remisage du véhicule	192
3.6.2 L'avenant F.A.Q. N° 17 – Remise en vigueur des garanties après le remisage du véhicule	195
3.7 L'avenant F.A.Q. N° 19 – Limitation de l'indemnité (Chapitre B).....	195
3.8 Les avenants relatifs à l'extension de la garantie pour les frais de déplacement	196
3.8.1 L'avenant F.A.Q. N° 20 – Frais de déplacement (Chapitre B)	197
3.8.2 L'avenant F.A.Q. N° 20a – Frais de déplacement (<i>formule étendue</i>) (Chapitre B).....	200
3.9 Les avenants relatifs aux créanciers	202
3.9.1 L'avenant F.A.Q. N° 23a – Préavis au créancier (Chapitre B).....	202
3.9.2 L'avenant F.A.Q. N° 23b – Garantie accordée au créancier (Chapitre B).....	203
3.10 L'avenant F.A.Q. N° 25 – Modification aux Conditions particulières.....	205
3.11 Les avenants relatifs à la responsabilité civile du fait de dommages causés aux véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire	205

3.11.1	L'avenant F.A.Q. N° 27 – Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (<i>incluant les véhicules fournis par un employeur</i>) (Chapitre A)	206
3.11.2	L'avenant F.A.Q. N° 27a – Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (<i>excluant les véhicules fournis par un employeur</i>) (Chapitre A)	209
	Rappel	210
3.12	L'avenant F.A.Q. N° 28 – Restriction des garanties pour les conducteurs désignés	216
3.13	Les avenants relatifs à l'assurance de personnes.....	217
3.13.1	L'avenant F.A.Q. N° 34 – Assurance de personnes	217
3.13.2	L'avenant F.A.Q. N° 34 (A-B) – Assurance de personnes (modifications des montants d'assurance ou des personnes assurées)	227
3.13.3	L'avenant F.A.Q. N° 37 (A-B) – Modifications aux garanties pour les accessoires électroniques (Chapitre B)	229
3.14	Les avenants modifiant la franchise inscrite au chapitre B.....	230
3.14.1	L'avenant F.A.Q. N° 40 – Franchise en cas d'incendie (Chapitre B)	230
3.14.2	L'avenant F.A.Q. N° 41 – Modification aux franchises (Chapitre B)	230
3.14.3	L'avenant F.A.Q. N° 43 (A à F) – Modification à l'indemnisation (Chapitre B).....	231
	Rappel	240
	Exercice d'autoévaluation.....	244
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	258
	Retour sur les apprentissages.....	273
 Chapitre 4		
L'analyse des garanties disponibles pour les particuliers –		
Polices F.P.Q. N° 2, N° 5 et les avenants		
4.1	La police F.P.Q. N° 2 – Assurance pour les conducteurs non propriétaires d'un véhicule	277
4.1.2	La section « Table des matières »	279
4.1.3	La section 1 « Vos protections »	279
4.1.3.1	La Protection 1 : Dommages causés PAR le véhicule.....	279
4.1.3.2	La Protection 2 : Dommages causés AU véhicule.....	283
4.1.3.3	La Protection 3 : Défense de vos intérêts et autres frais couverts.....	286
4.1.4	La section 2 « Exclusions ».....	288
4.1.4.1	Les exclusions qui s'appliquent aux Protections 1 et 2	288
4.1.4.2	Les exclusions qui s'appliquent à la Protection 1	289
4.1.4.3	Les exclusions qui s'appliquent à la Protection 2	290
4.1.5	La section 3 « Informations obligatoires à nous déclarer ».....	291
4.1.6	La section 4 « Quoi faire en cas de sinistre »	291
4.1.7	La section 5 « Nos engagements et nos droits en cas de sinistre ».....	291
4.1.7.1	L'article 5.1: Nous prenons en charge votre dossier et vos intérêts	292

4.1.7.2	L'article 5.2: Nous avons le mandat de vous représenter.....	292
4.1.7.3	L'article 5.3: Nous avons le droit d'être remboursé dans certains cas (appelé la subrogation)	292
4.1.8	La section 6 « Durée de votre contrat d'assurance »	292
4.1.8.1	L'article 6.1: Début et fin de votre contrat d'assurance.....	292
4.1.8.2	L'article 6.2: Renouvellement de votre contrat d'assurance	293
4.1.8.3	L'article 6.3: Mettre fin à votre contrat d'assurance avant la date prévue (résilier).....	293
4.1.9	La section 7 « Autres conditions »	293
4.1.9.1	L'article 7.1: Pays et endroits où ce contrat s'applique.....	293
4.1.9.2	L'article 7.2: Comment envoyer des avis	294
4.1.9.3	L'article 7.3: Aucune renonciation à nos droits respectifs.....	294
4.1.9.4	L'article 7.4: Délai maximum pour nous poursuivre	294
4.1.9.5	L'article 7.5: Lois applicables au contrat d'assurance.....	294
4.1.10	La section 8 « Définitions »	294
4.1.11	La section « Vos conditions particulières »	294
4.1.11.1	L'article 1: Vous êtes la seule personne assurée	295
4.1.11.2	L'article 2: Durée de votre contrat.....	295
4.1.11.3	L'article 3: Catégories de véhicules et usages autorisés.....	295
4.1.11.4	L'article 4: Vos montants d'assurance, vos franchises et votre prime à payer.....	295
4.1.11.5	L'article 5: Déclarations importantes pour notre analyse de votre profil de risque	295
4.1.11.6	L'article 6: Autres informations.....	295
4.2	Les avenants disponibles avec la police F.P.Q. N° 2 – Assurance pour les conducteurs non propriétaires d'un véhicule	296
4.2.1	L'avenant: F.A.Q. N° 2-9 – Exclusion du risque maritime pour les véhicules amphibies.....	296
4.2.2	L'avenant: F.A.Q. N° 2-25 – Modifications à <i>Vos conditions particulières</i>	296
4.2.3	L'avenant: F.A.Q. N° 2-41 – Modification à vos franchises	296
4.2.4	L'avenant: F.A.Q. N° 2-44 – Ajout de pays ou d'endroits où votre contrat s'applique	297
	Rappel	298
4.3	La police F.P.Q. N° 5 – Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré (<i>assurance de remplacement</i>).....	303
4.3.1	La section « Table des matières »	306
4.3.2	La section « Introduction »	306
4.3.3	La section « Conditions particulières »	307
4.3.3.1	L'article 3: Caractéristiques du véhicule désigné.....	307
4.3.3.2	L'article 4: Garantie applicable.....	307
4.3.3.3	L'article 5: Déclarations importantes pour l'analyse du risque.....	307
4.3.4	La section « Description des garanties »	307
4.3.4.1	L'article 1: Garantie en cas de perte totale du véhicule désigné	308
4.3.4.2	L'article 2: Garantie en cas de perte partielle du véhicule désigné	313

4.3.4.3	L'article 3: Garanties additionnelles	314
4.3.4.4	L'article 4: Conditions d'application.....	316
4.3.5	La section « Exclusions »	317
4.3.6	La section « Conditions générales »	318
4.3.7	La section « Déclarer un sinistre et faire une réclamation »	318
4.3.7.1	L'article 1: Quoi faire lors d'un sinistre	318
4.3.7.2	L'article 2: Délais pour le paiement de l'indemnité.....	318
4.3.7.3	L'article 3: Droit de l'assureur après avoir pris un montant à sa charge (<i>Droit de subrogation</i>)	319
4.3.8	La section « Prise d'effet, renouvellement et expiration du contrat d'assurance »	319
4.3.8.1	L'article 2: Fin du contrat d'assurance avant sa date d'expiration	319
4.3.8.2	L'article 3: Renouvellement du contrat d'assurance	319
4.3.8.3	L'article 4: Résiliation du contrat d'assurance (<i>Mettre fin au contrat d'assurance</i>).....	319
4.3.9	La section « Tableau de résiliation ».....	323
4.3.10	La section « Définitions »	324
4.4	L'avenant F.A.Q. N° 5-25 – Modification aux Conditions particulières	324
	Rappel	325
	Exercice d'autoévaluation.....	330
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	337
	Retour sur les apprentissages	347
	Index	349

Table des matières

Liste des tableaux.....	xxi
Liste des sigles et des acronymes.....	xxii
Chapitre 5	
L'analyse des garanties disponibles pour les entreprises – Polices F.P.Q. N° 1, N° 4 et les avenants	1
5.1 La police F.P.Q. N° 1 – Formulaire des propriétaires	3
5.1.1 La section « Conditions particulières ».....	4
5.1.1.1 L'article 1: Nom et adresse de l'assuré désigné	4
5.1.1.2 L'article 3: Caractéristiques du véhicule désigné.....	4
5.1.2 Le chapitre A: Garanties pour la responsabilité civile découlant des dommages matériels et des dommages corporels causés à d'autres personnes (<i>assurance obligatoire</i>).....	5
5.1.2.1 L'article 2: Véhicules assurés	5
5.1.2.2 L'article 3: Garantie principale	6
5.1.2.3 L'article 5: Exclusions.....	9
5.1.3 Le chapitre B: Garanties pour les dommages aux véhicules assurés (<i>assurance optionnelle</i>).....	9
5.2 Les avenants disponibles avec la police F.P.Q. N° 1 applicables à l'assurance automobile des entreprises.....	9
5.2.1 L'avenant F.A.Q. N° 4a – Transport d'explosifs	9
5.2.2 L'avenant F.A.Q. N° 4b – Transport de substances radioactives	11
5.2.3 L'avenant F.A.Q. N° 5d – Détournements de véhicules loués (Chapitre B)	12
5.2.4 Les avenants F.A.Q. N° 8 – Franchise pour les dommages matériels (Chapitre A) et N° 8a – Franchise pour les dommages matériels et les dommages corporels (Chapitre A).....	12
5.2.5 Les avenants relatifs à l'extension de la garantie pour les frais de déplacement.....	14
5.2.5.1 L'avenant F.A.Q. N° 20b – Frais de déplacement et perte de revenu (Chapitre B)	14
5.2.5.2 L'avenant F.A.Q. N° 20c – Frais de déplacement et perte de revenu (<i>formule étendue</i>) (Chapitre B)	16
5.2.6 Les avenants relatifs à l'assurance des parcs automobiles.....	16
5.2.6.1 L'avenant F.A.Q. N° 21a – Assurance des parcs automobiles (<i>avec ajustement mensuel de la prime d'assurance</i>).....	16
5.2.6.2 L'avenant F.A.Q. N° 21b – Assurance des parcs automobiles (<i>avec ajustement annuel de la prime d'assurance</i>).....	19
5.2.7 Les avenants F.A.Q. N° 27 – Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (<i>incluant les véhicules fournis par un employeur</i>) (Chapitre A) et N° 27a – Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (<i>excluant les véhicules fournis par un employeur</i>) (Chapitre A).....	22

5.2.8	L'avenant F.A.Q. N° 30 – Restriction des garanties pour certains équipements et matériel fixés au véhicule (Chapitre A).....	24
5.2.9	L'avenant F.A.Q. N° 31 – Équipement n'appartenant pas à l'assuré désigné.....	25
	Rappel	28
5.3	La police F.P.Q. N° 4 – Formulaire des garagistes	33
5.3.1	La section « Conditions particulières ».....	34
5.3.1.1	L'article 1: Nom et adresse de l'assuré, et adresse de l'établissement désigné	34
5.3.1.2	L'article 3: Activités professionnelles	35
5.3.1.3	L'article 4: Garanties, risques couverts, montants d'assurance, franchises et primes d'assurance	35
5.3.1.4	L'article 5: Base de tarification	37
5.3.2	Le chapitre A: Garanties pour la responsabilité civile découlant des dommages matériels et des dommages corporels causés à d'autres personnes (<i>assurance obligatoire</i>).....	37
5.3.2.1	L'article 1: Garantie principale	38
5.3.2.2	L'article 2: Véhicules assurés	38
5.3.2.3	L'article 3: Personnes assurées.....	39
5.3.2.4	L'article 4: Précisions sur les dommages visés par la garantie principale	41
5.3.2.5	L'article 5: Garanties additionnelles	41
5.3.2.6	L'article 6: Exclusions.....	42
5.3.2.7	L'article 7: Indemnité payable par l'assureur	49
5.3.2.8	L'article 8: Mandat de représentation.....	52
	Rappel	53
5.3.3	Le chapitre B: Garanties pour les dommages aux véhicules dont l'assuré désigné est propriétaire (<i>assurance optionnelle</i>).....	57
5.3.3.1	L'article 1: Garantie principale	57
5.3.3.2	L'article 2: Véhicules assurés	58
5.3.3.3	L'article 3: Personne assurée	58
5.3.3.4	L'article 4: Garanties additionnelles	58
5.3.3.5	L'article 5: Exclusions.....	58
5.3.3.6	L'article 6: Franchise payable par l'assuré désigné.....	61
5.3.3.7	L'article 7: Indemnité payable par l'assureur	63
5.3.3.8	L'article 8: Ajustement de la prime d'assurance provisionnelle	67
	Rappel	69
5.3.4	Le chapitre C: Garanties pour la responsabilité civile découlant des dommages aux véhicules confiés (<i>assurance optionnelle</i>).....	72
5.3.4.1	L'article 1: Garantie principale	72
5.3.4.2	L'article 2: Véhicules assurés	73
5.3.4.3	L'article 3: Personnes assurées.....	73
5.3.4.4	L'article 4: Garanties additionnelles	74
5.3.4.5	L'article 5: Exclusions.....	74

5.3.4.6	Les articles 6 et 7 : Franchise payable par l'assuré désigné et Indemnité payable par l'assureur	74
5.3.5	La section « Définitions »	74
	Rappel	75
5.4	Les avenants disponibles avec la police F.P.Q. N° 4 – Formulaire des garagistes	76
5.4.1	L'avenant F.A.Q. N° 4-70 – Exclusion de véhicules dont l'assuré désigné est propriétaire	76
5.4.2	L'avenant F.A.Q. N° 4-74 – Personnes assurées additionnelles	76
5.4.3	L'avenant F.A.Q. N° 4-79 – Déclaration mensuelle d'inventaires pour le calcul de la prime d'assurance définitive.....	77
5.4.4	L'avenant F.A.Q. N° 4-79a – Calcul de la prime d'assurance provisionnelle	77
5.4.5	L'avenant F.A.Q. N° 4-79b – Calcul de la prime d'assurance définitive	78
5.4.6	L'avenant F.A.Q. N° 4-82 (A à D) (Chapitre B et C) – Restriction et exclusion de garanties en cas de vol ou de tentative de vol.....	78
5.4.7	L'avenant F.A.Q. N° 4-83 – Véhicules loués à d'autres personnes pour une période de moins d'un an (sans désignation de locataires)	80
	Rappel	81
	Exercice d'autoévaluation.....	83
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	95
	Retour sur les apprentissages.....	112
Chapitre 6		
L'analyse des garanties disponibles pour les entreprises – Polices F.P.Q. N° 6, N° 7, N° 8 et les avenants		
6.1	La police F.P.Q. N° 6 – Formule des non-proprétaires.....	115
6.1.1	La section « Conditions particulières ».....	117
6.1.1.1	L'article premier: Nom et prénoms (ou raison sociale) et adresse de l'assuré	117
6.1.1.2	L'article 3: Véhicules couverts	117
6.1.1.3	L'article 4: Informations sur les employés, actionnaires, dirigeants, membres, associés ou mandataires.....	117
6.1.1.4	L'article 5: Véhicules loués par l'assuré.....	118
6.1.1.5	L'article 6: Véhicules utilisés en vertu de contrats et pour le compte de l'assuré.....	118
6.1.1.6	L'article 7: Garantie.....	118
6.1.2	Le chapitre A – Responsabilité civile	118
6.1.2.1	Les exclusions	119
6.1.2.2	Les garanties subsidiaires.....	121
6.1.2.3	La procuration et l'engagement.....	122
6.1.3	La section « Dispositions diverses »	122
6.1.3.1	L'article 1: Étendue territoriale de la garantie	122

6.1.3.2	L'article 2: Exclusion des garagistes autres que l'assuré et de leur personnel.....	122
6.1.3.3	L'article 3: Définitions.....	123
6.1.3.4	L'article 4: Pluralité de véhicules.....	124
6.1.3.5	L'article 5: Assurés supplémentaires.....	124
6.1.3.6	L'article 6: Ajustement de la prime.....	124
6.1.3.7	L'article 7: Contrôle.....	125
6.1.3.8	Les articles 8 et 9: Recours entre coassurés et Exclusions touchant l'usage du véhicule assuré.....	125
6.1.4	La section « Dispositions générales ».....	125
6.1.5	La section « Tableau de résiliation ».....	127
6.2	Les avenants disponibles avec la police F.P.Q. N° 6 – Formule des non-proprétaires.....	128
6.2.1	L'avenant F.A.Q. N° 6-94 – Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats.....	128
	Rappel.....	131
6.3	La police F.P.Q. N° 7 – Formule d'assurance excédentaire de la responsabilité civile.....	134
6.3.1	La section « Conditions particulières ».....	135
6.3.1.1	L'article 3: Garantie.....	135
6.3.1.2	L'article 4: Déclaration des contrats d'assurance automobile primaires.....	135
6.3.1.3	Les conditions générales.....	135
6.3.2	Le chapitre A – Responsabilité civile.....	136
6.3.2.1	Les exclusions.....	136
6.3.2.2	Les garanties subsidiaires.....	137
6.3.2.3	La procuration et l'engagement.....	140
6.3.3	La section « Dispositions spéciales ».....	140
6.3.3.1	L'article 1: Continuation de la garantie.....	140
6.3.3.2	L'article 2: Autres assurances.....	141
6.3.3.3	L'article 3: Déclaration de sinistre.....	141
6.3.3.4	L'article 4: Déclaration à l'assureur.....	141
	Rappel.....	143
6.4	La police F.P.Q. N° 8 – Formule des locataires.....	145
6.4.1	La section « Conditions particulières ».....	145
6.4.1.1	L'article 3: Véhicules couverts.....	145
6.4.1.2	L'article 4: Garanties.....	145
6.4.1.3	L'article 5: Base de tarification.....	146
6.4.2	La section « Dispositions spéciales ».....	147
6.4.2.1	L'article 1: Engagement du locataire.....	147
6.4.2.2	L'article 2: Souscription d'une police F.P.Q. N° 1 par le locataire.....	147
6.4.2.3	L'article 3: Défaut du locataire de respecter son engagement.....	147
6.4.2.4	L'article 4: Examen des livres et des archives de l'assuré.....	147

6.4.3	La section « Annexe I – Engagement du locataire ».....	148
6.5	Les avenants disponibles avec la police F.P.Q. N° 8 – Formule des locateurs	148
	Rappel	149
	Exercice d'autoévaluation.....	151
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	155
	Retour sur les apprentissages.....	160

Chapitre 7

L'obtention des éléments de l'enquête afin de déterminer la recevabilité de la réclamation

		161
7.1	La collecte des renseignements manquants pour déterminer la cause et la nature d'un sinistre	163
7.1.1	La distinction entre la cause et la nature d'un sinistre	164
7.1.2	Le contexte juridique de la collecte des renseignements manquants	165
7.1.2.1	Les limites d'autorité de l'expert en sinistre	165
7.1.2.2	L'obligation de collaborer de l'assuré	165
7.1.2.3	Le consentement de l'assuré	165
7.1.3	Les renseignements supplémentaires à recueillir.....	166
7.1.3.1	Le rapport d'accident, le constat amiable et le rapport d'événement.....	166
7.1.3.2	Les déclarations des autres personnes, incluant des témoins	168
7.1.3.3	Les renseignements supplémentaires à obtenir avec ou sans le consentement écrit de l'assuré.....	171
7.1.4	L'établissement de la nature et de la cause directe d'un sinistre en fonction de l'information recueillie.....	172
7.2	L'établissement de la recevabilité de la réclamation	173
7.2.1	L'analyse du contrat en fonction de la cause et de la nature du sinistre	173
7.2.1.1	Les liens entre la cause, la nature, les circonstances d'un sinistre et les garanties d'une police d'assurance.....	173
7.2.1.2	Les particularités de la police F.P.Q. N° 4 – Formulaire des garagistes.....	183
7.2.2	La confirmation de la recevabilité de la réclamation.....	186
7.2.2.1	La réclamation irrecevable	187
7.2.2.2	La réclamation recevable	188
7.3	La possibilité d'exercer son droit de subrogation.....	189
7.3.1	La possibilité d'exercer son droit de subrogation pour les accidents d'automobile au Québec	191
7.3.2	La possibilité d'exercer son droit de subrogation pour les accidents d'automobile à l'extérieur du Québec.....	191
7.3.3	La possibilité d'exercer son droit de subrogation pour les réclamations n'impliquant pas un autre véhicule.....	191

7.3.3.1	Les cas relatifs à la Protection 2: Garantie contre les risques de collision et de renversement.....	191
7.3.3.2	Les cas relatifs à la Protection 3: Garantie contre les risques qui ne sont pas une collision ou un renversement ou la Protection 4: Garantie contre des risques spécifiques du chapitre B.	193
7.3.4	Le recours de la partie adverse.....	195
	Rappel	196
	Exercice d'autoévaluation.....	198
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	204
	Retour sur les apprentissages.....	215
Chapitre 8		
La transmission de renseignements à divers intervenants de l'industrie de l'assurance automobile.....		
8.1	Le contexte juridique de la transmission de renseignements.....	219
8.2	Les renseignements à transmettre au service de la souscription de l'assureur.....	220
8.2.1	Le mode de transmission des renseignements	220
8.2.2	Les renseignements influençant l'assureur.....	220
8.2.2.1	La localisation de la résidence ou de l'établissement désigné et le territoire d'utilisation.....	221
8.2.2.2	Les particularités de l'établissement désigné (police F.P.Q. N° 4)	222
8.2.2.3	Les caractéristiques du véhicule	222
8.2.2.4	Les particularités du conducteur du véhicule	224
8.2.2.5	L'usage du véhicule.....	224
8.2.2.6	Les activités professionnelles.....	226
8.3	Les renseignements à transmettre aux divers intervenants de l'industrie de l'assurance automobile	227
8.3.1	Le Groupement des assureurs automobiles	228
8.3.1.1	Les renseignements transmis au Fichier central des sinistres automobiles	228
8.3.1.2	Les renseignements transmis au Plan de répartition des risques	229
8.3.2	Les Services d'enquête du Bureau d'assurance du Canada (BAC/SE)	230
8.3.3	Le créancier ou le crédit-preneur	230
8.3.4	Le locateur du véhicule de remplacement temporaire	231
8.3.5	Les divers spécialistes	231
8.3.5.1	L'estimateur en dommages	231
8.3.5.2	Le garagiste.....	232
8.3.5.3	Les experts-conseils.....	233
8.3.6	Les autres assureurs.....	233
8.3.7	Le courtier en assurance de dommages.....	233

Rappel	235
Exercice d'autoévaluation.....	237
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	243
Retour sur les apprentissages	254
Chapitre 9	
L'encadrement de l'assuré dans le processus de règlement du sinistre	255
9.1 L'obligation de renseigner l'assuré sur les services mis à sa disposition.....	257
9.1.1 Les réseaux de fournisseurs des assureurs	257
9.1.2 Les véhicules de remplacement temporaire	258
9.1.2.1 Les garanties et les avenants pertinents.....	258
9.1.2.2 Les solutions possibles	262
9.1.3 Les organismes de l'industrie automobile.....	263
9.1.3.1 Le Groupement des assureurs automobiles	264
9.1.3.2 La Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'assurance automobile du Québec.....	265
9.1.3.3 La Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.....	268
9.1.3.4 La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	269
9.1.3.5 Le Bureau d'assurance du Canada.....	270
9.2 Le devoir d'informer l'assuré de ses droits et de ceux de son assureur.....	271
9.2.1 La valeur des dommages.....	271
9.2.2 Le désaccord sur l'offre de règlement.....	274
9.2.3 Les délais de règlement	276
9.2.4 La réserve des droits des parties	277
9.3 Les obligations contractuelles et légales de l'assuré envers l'assureur	278
9.3.1 Les informations et les documents à transmettre à l'assureur au moment d'une réclamation.....	279
9.3.1.1 La déclaration de sinistre	279
9.3.1.2 Les informations	279
9.3.2 La préservation des biens endommagés	286
9.3.3 L'admission de la responsabilité et la collaboration.....	288
9.4 Le devoir d'expliquer à l'assuré les étapes du règlement d'un sinistre	288
9.4.1 La réception des rapports à la suite des mandats confiés aux partenaires.....	289
9.4.1.1 Les estimateurs	289
9.4.1.2 Les garagistes	291
9.4.1.3 Les locataires de véhicules de remplacement temporaire.....	291
9.4.1.4 Les autres partenaires spécialisés	293
9.4.2 Les vérifications d'usage.....	294
9.4.3 Le suivi de l'évolution du dossier	294
9.4.3.1 Le droit de subrogation.....	294

9.4.3.2	Les actes de procédure	296
9.4.3.3	Les poursuites contre l'assuré.....	296
9.4.4	Le délai de prescription	296
Rappel	298
Exercice d'autoévaluation.....		301
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....		307
Retour sur les apprentissages		318
Chapitre 10		
La recevabilité de la réclamation		319
10.1	La vérification de l'intérêt assurable dans le bien sinistré	321
10.2	Le contrôle de la valeur de la réclamation	323
10.3	La découverte de la fraude	359
10.4	La réduction des obligations de l'assureur	364
Rappel	377
Exercice d'autoévaluation.....		383
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....		394
Retour sur les apprentissages		412
Index	413

Table des matières

Liste des tableaux, des figures et des schémas	xvii
Liste des sigles et des acronymes	xviii
Chapitre 11	
L'établissement de la responsabilité lors d'un sinistre automobile	1
11.1 La <i>Loi sur l'assurance automobile</i> (LAA)	3
11.1.1 Les obligations du propriétaire d'une automobile	4
11.1.1.1 L'obligation d'être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile automobile	4
11.1.1.2 La présentation d'une réclamation à son assureur	5
11.1.2 Les obligations et les droits de l'assureur	5
11.1.2.1 Le contenu de la police d'assurance de responsabilité civile automobile (Chapitre A)	7
11.1.2.2 L'obligation d'indemniser la victime	8
11.2 La responsabilité lors d'un accident d'automobile	9
11.2.1 Les accidents visés par la Convention d'indemnisation directe	9
11.2.1.1 Le chapitre I (article 1) : Définitions	11
11.2.1.2 Le chapitre II : Champ d'application	16
11.2.1.3 Le chapitre III : Principes d'indemnisation	21
11.2.1.4 Le chapitre IV : Subrogation	42
11.2.1.5 Le chapitre V : Arbitrage	48
11.2.1.6 L'annexe : Barème de responsabilité	49
11.2.1.7 Le Barème de responsabilité : les cas N ^o 1 à 15	56
11.2.2 Les accidents non visés par la Convention d'indemnisation directe	60
11.2.2.1 La responsabilité du propriétaire du véhicule, du conducteur et du garagiste	60
11.2.2.2 Le fardeau de la preuve et les moyens d'exonération	64
11.2.2.3 Les règles de conduite influençant l'établissement de la responsabilité	66
11.2.3 La comparaison entre les cas visés par la CID et ceux qui n'en font pas partie	69
Rappel	70
11.3 Les régimes d'assurance automobile ailleurs au Canada	73
11.3.1 Les garanties obligatoires, complémentaires et facultatives en assurance automobile au Canada	73
11.3.2 Les régimes d'assurance automobile en vigueur dans les provinces et territoires canadiens	74
11.3.3 Les principes d'indemnisation, avec ou sans égard à la responsabilité	74
11.3.4 Les provinces canadiennes ayant adopté un régime public d'assurance automobile	75

11.3.5	Les provinces et territoires canadiens ayant adopté un régime privé d'assurance automobile	77
11.3.5.1	La <i>Facility Association</i>	79
11.3.6	Les montants obligatoires minimums de l'assurance de responsabilité civile et la priorité d'indemnisation	80
	Rappel	83
	Exercice d'autoévaluation.....	85
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	93
	Retour sur les apprentissages.....	107
Chapitre 12		
	La proposition de règlement de la réclamation	109
12.1	L'établissement de la valeur de la réclamation.....	111
12.1.1	L'application des dispositions et des conditions de la police afin de calculer et de justifier l'indemnité	112
12.1.1.1	Les garanties de la police	113
12.1.1.2	Les franchises et les limitations applicables aux garanties	115
12.1.1.3	Les avenants appliqués à la réclamation	121
12.1.1.4	Les franchises et les limitations applicables aux avenants	135
12.1.1.5	La répartition des montants d'assurance en cas d'assurances multiples	139
12.1.2	La consignation des informations dans le dossier	142
12.1.2.1	Les rapports produits par l'expert en sinistre indépendant.....	142
12.1.2.2	Les rapports produits par l'expert en sinistre au service d'un assureur	145
12.1.2.3	La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé</i> (LPRPSP).....	146
12.2	La proposition d'un règlement.....	146
12.2.1	La vérification de la réception des documents demandés à l'assuré	146
12.2.2	L'établissement du montant de l'indemnité.....	147
12.2.2.1	Le montant des dommages	148
12.2.2.2	La revalorisation et le préjudice esthétique	151
12.2.2.3	Le paiement des taxes au moment du calcul de l'indemnité.....	152
12.2.3	La présentation de l'offre de règlement à l'assuré.....	160
12.2.4	Les documents à fournir à l'assuré et aux autres parties impliquées.....	161
12.2.4.1	La demande d'indemnité automobile – BAC n° 2.TPS.....	161
12.2.4.2	Les documents de transfert de titre de propriété en cas de vol total ou de perte totale	162
12.2.4.3	Les quittances en responsabilité civile	163
12.2.5	Les principes de base de la négociation.....	163
12.2.5.1	La conciliation des intérêts	164
12.2.5.2	Les explications claires.....	164
12.2.5.3	L'utilisation des critères objectifs	165
12.2.5.4	La recherche d'une solution visant le bénéfice mutuel.....	165

12.3	L'offre des solutions de rechange en cas de refus du règlement par l'assuré	166
12.3.1	L'arbitrage en cas de désaccord	166
12.3.2	La politique de traitement des plaintes de l'assureur prévue par l'Autorité	167
12.3.2.1	Les plaintes du consommateur adressées à son assureur	167
12.3.2.2	Les obligations de l'assureur en matière de traitement des plaintes.....	168
12.3.2.3	L'accusé de réception de la plainte de l'assuré par l'assureur	169
12.3.2.4	La réponse de l'assureur à la suite de la révision du dossier.....	169
12.3.2.5	La plainte du consommateur à l'Autorité à la suite de la réception de la révision du dossier par l'assureur	170
12.3.2.6	Le processus de médiation de l'Autorité.....	170
12.3.2.7	La consignation au registre des plaintes	170
12.4	Les plaintes du public auprès des organismes privés	170
12.5	Les plaintes du public adressées à la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD)	171
12.6	Les dossiers devant les tribunaux	172
12.6.1	La Cour du Québec, Division des petites créances.....	173
12.6.2	La Chambre civile de la Cour du Québec	173
12.6.3	La Cour supérieure	174
12.6.4	La Cour d'appel.....	174
12.6.5	La Cour suprême du Canada.....	175
	Rappel	176
	Exercice d'autoévaluation.....	179
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	192
	Retour sur les apprentissages	211
 Chapitre 13		
	Le règlement du sinistre et la fermeture du dossier	213
13.1	Le rapport final de l'expert en sinistre indépendant.....	215
13.1.1	Les échanges avec tous les intervenants	216
13.1.2	La recommandation du paiement de l'indemnité	220
13.1.3	La recommandation du recouvrement éventuel	221
13.1.4	La récupération de la vente des débris.....	224
13.1.5	Le paiement des frais d'expertise	225
13.2	Le dossier complété par l'expert en sinistre au service d'un assureur	226
13.2.1	Les échanges avec tous les intervenants	227
13.2.2	La recommandation du paiement de l'indemnité	227
13.2.3	La recommandation du recouvrement éventuel	229
13.2.4	La récupération de la vente des débris.....	232
13.2.5	La communication des renseignements au Fichier central des sinistres automobiles (FCSA).....	232
13.2.6	Le paiement des frais d'expertise	236
13.2.7	Les notes relatives à la fermeture du dossier	236

13.3	L'avis au demandeur du refus de paiement d'une réclamation	237
13.3.1	Le contenu de l'avis écrit au demandeur	238
13.3.2	La conservation du dossier en cas de litige	239
	Rappel	241
	Exercice d'autoévaluation	244
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation	248
	Retour sur les apprentissages	253
	Annexe A : Aide-mémoire	
	Bref rappel des étapes du processus de règlement d'un sinistre automobile	254
	Annexe B : Grille d'horaire d'études	256
	Annexe C : Plan d'études	257
	Bibliographie	259
	Glossaire	263
	Index	289

TABLE DES MATIÈRES

Police d'assurance automobile du Québec – F.P.Q. N° 1

Formulaire des propriétaires	1
F.A.Q. N° 2	Conduite de véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire par des conducteurs désignés (Chapitre A)	37
F.A.Q. N° 3	Garantie « responsabilité civile » pour le véhicule d'un gouvernement canadien	39
F.A.Q. N° 4a	Transport d'explosifs	41
F.A.Q. N° 4b	Transport de substances radioactives	42
F.A.Q. N° 5a	Véhicules loués ou pris en crédit-bail Modifications lorsque le propriétaire et un locataire ou crédit-preneur sont désignés comme assurés	43
F.A.Q. N° 5b	Véhicules loués pour une période de moins d'un an (par des locataires non désignés)	44
F.A.Q. N° 5c	Véhicules loués à court terme (par des locataires non désignés)	45
F.A.Q. N° 5d	Détournements de véhicules loués (Chapitre B)	46
F.A.Q. N° 8	Franchise pour les dommages matériels (Chapitre A)	47
F.A.Q. N° 8a	Franchise pour les dommages matériels et les dommages corporels (Chapitre A)	48
F.A.Q. N° 9	Exclusion du risque maritime pour les véhicules amphibies	49
F.A.Q. N° 13c	Restriction de la Protection 3 pour les vitres du véhicule (Chapitre B)	50
F.A.Q. N° 16	Suspension de garanties lors du remisage du véhicule	51
F.A.Q. N° 17	Remise en vigueur des garanties après le remisage du véhicule	53
F.A.Q. N° 19	Limitation de l'indemnité (Chapitre B)	54
F.A.Q. N° 20	Frais de déplacement (Chapitre B)	55
F.A.Q. N° 20a	Frais de déplacement (formule étendue) (Chapitre B)	57
F.A.Q. N° 20b	Frais de déplacement et perte de revenu (Chapitre B)	59
F.A.Q. N° 20c	Frais de déplacement et perte de revenu (formule étendue) (Chapitre B)	61
F.A.Q. N° 21a	Assurance des parcs automobiles (avec ajustement mensuel de la prime d'assurance)	64
F.A.Q. N° 21b	Assurance des parcs automobiles (avec ajustement annuel de la prime d'assurance)	67
F.A.Q. N° 23a	Préavis au créancier (Chapitre B)	70
F.A.Q. N° 23b	Garantie accordée au créancier (Chapitre B)	71
F.A.Q. N° 24	Suspension de garanties pour le matériel de lutte contre l'incendie (Chapitre B)	73
F.A.Q. N° 25	Modification aux Conditions particulières	74

F.A.Q. N° 27	Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (incluant les véhicules fournis par un employeur) (Chapitre A).....	75
F.A.Q. N° 27a	Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (excluant les véhicules fournis par un employeur) (Chapitre A).....	78
F.A.Q. N° 28	Restriction de garanties pour les conducteurs désignés	81
F.A.Q. N° 28b	Modification du montant d'assurance sur les lieux d'un aérodrome (Chapitre A)	82
F.A.Q. N° 29	Extension de garanties pour les conducteurs désignés	83
F.A.Q. N° 30	Restriction des garanties pour certains équipements et matériel fixés au véhicule (Chapitre A)	85
F.A.Q. N° 31	Équipement n'appartenant pas à l'assuré désigné.....	86
F.A.Q. N° 32	Véhicules à but uniquement récréatif	87
F.A.Q. N° 33	Assurance pour les frais d'assistance routière	89
F.A.Q. N° 34	Assurance de personnes	90
F.A.Q. N° 34 (A-B)	Assurance de personnes (modifications des montants d'assurance ou des personnes assurées).....	98
F.A.Q. N° 37 (A-B)	Modification aux garanties pour les accessoires électroniques (Chapitre B)	100
F.A.Q. N° 40	Franchise en cas d'incendie (Chapitre B).....	102
F.A.Q. N° 41	Modification aux franchises (Chapitre B).....	103
F.A.Q. N° 43 (A à F)	Modification à l'indemnisation (Chapitre B)	104
F.A.Q. N° 44	Ajouts de pays ou d'endroits pour l'application des garanties ...	108
F.A.Q. N° 45	Engagement formel visant le risque de vol d'un véhicule en entier (Chapitre B)	109
 Police d'assurance automobile du Québec – F.P.Q. N° 2		
Assurance pour les conducteurs non propriétaires d'un véhicule		111
F.A.Q. N° 2-9	Exclusion du risque maritime pour les véhicules amphibies.....	133
F.A.Q. N° 2-25	Modifications à <i>Vos conditions particulières</i>	134
F.A.Q. N° 2-41	Modification à vos franchises.....	135
F.A.Q. N° 2-44	Ajout de pays ou d'endroits où votre contrat s'applique	136
 Police d'assurance automobile du Québec – F.P.Q. N° 4		
Formulaire des garagistes		137
F.A.Q. N° 4-2	Conduite de véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire par des conducteurs désignés (Chapitre A)	183
F.A.Q. N° 4-5a	Véhicules loués ou pris en crédit-bail <i>Modifications lorsque le locateur ou crédit-bailleur est désigné comme assuré</i>	184
F.A.Q. N° 4-5d	Détournements de véhicules loués (Chapitre B)	185
F.A.Q. N° 4-8	Franchise pour les dommages matériels (Chapitre A).....	186

F.A.Q. N° 4-8a	Franchise pour les dommages matériels et les dommages corporels (Chapitre A)	187
F.A.Q. N° 4-9	Exclusion du risque maritime pour les véhicules amphibies.....	188
F.A.Q. N° 4-16	Suspension de garanties lors du remisage du véhicule (Chapitres A et B).....	189
F.A.Q. N° 4-17	Remise en vigueur des garanties après le remisage du véhicule (Chapitres A et B)	191
F.A.Q. N° 4-19	Limitation de l'indemnité (Chapitre B).....	192
F.A.Q. N° 4-20	Frais de déplacement (Chapitre B).....	193
F.A.Q. N° 4-20a	Frais de déplacement (<i>formule étendue</i>) (Chapitre B)	195
F.A.Q. N° 4-20b	Frais de déplacement et perte de revenu (Chapitre B).....	197
F.A.Q. N° 4-20c	Frais de déplacement et perte de revenu (<i>formule étendue</i>) (Chapitre B)	199
F.A.Q. N° 4-23a	Préavis du créancier (Chapitre B).....	202
F.A.Q. N° 4-23b	Garantie accordée au créancier (Chapitre B).....	203
F.A.Q. N° 4-25	Modification aux Conditions particulières	205
F.A.Q. N° 4-27	Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré n'est pas propriétaire (<i>incluant les véhicules fournis par un employeur</i>) (Chapitre A).....	206
F.A.Q. N° 4-27a	Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré n'est pas propriétaire (excluant les véhicules fournis par un employeur) (Chapitre A).....	209
F.A.Q. N° 4-28	Restriction de garanties pour les conducteurs désignés	212
F.A.Q. N° 4-28b	Modification du contrat d'assurance sur les lieux d'un aérodrome (Chapitre A)	214
F.A.Q. N° 4-30	Restriction des garanties pour certains équipements et matériels fixés au véhicule (Chapitre A)	215
F.A.Q. N° 4-31	Équipement n'appartenant pas à l'assuré désigné (Chapitres A et B).....	216
F.A.Q. N° 4-32	Véhicules à but uniquement récréatif	217
F.A.Q. N° 4-34	Assurance de personnes	218
F.A.Q. N° 4-34 (A-B)	Assurance de personnes (<i>modification des montants d'assurance ou des personnes assurées</i>).....	226
F.A.Q. N° 4-37 (A-B)	Modification aux garanties pour les accessoires électroniques (Chapitre B)	228
F.A.Q. N° 4-41	Modification aux franchises (Chapitre B).....	230
F.A.Q. N° 4-43 (A à F)	Modification à l'indemnisation (Chapitre B)	231
F.A.Q. N° 4-44	Ajouts de pays ou d'endroits pour l'application des garanties ...	235
F.A.Q. N° 4-45A	Engagement formel visant le risque de vol d'un véhicule en entier (Chapitre B)	236
F.A.Q. N° 4-45B	Engagement formel visant le risque de vol d'un véhicule en entier (Chapitre C)	237
F.A.Q. N° 4-70	Exclusion de véhicules dont l'assuré désigné est propriétaire ...	238

F.A.Q. N° 4-74	Personnes assurés additionnelles	239
F.A.Q. N° 4-76	Exclusion de véhicules faisant l'objet d'un contrat de financement avec assurance (Chapitre B).....	240
F.A.Q. N° 4-79	Déclaration mensuelle d'inventaires pour le calcul de la prime d'assurance définitive	241
F.A.Q. N° 4-79a	Calcul de la prime d'assurance provisionnelle.....	243
F.A.Q. N° 4-79b	Calcul de la prime d'assurance définitive	245
F.A.Q. N° 4-82 (A à D)	Restriction et exclusion de garanties en cas de vol ou de tentatives de vol (Chapitres B et C).....	247
F.A.Q. N° 4-83	Véhicules loués à d'autres personnes pour une période de moins d'un an (sans désignation de locataires).....	249
Police d'assurance automobile du Québec – F.P.Q. N° 5		
Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré (assurance de remplacement)		
		251
F.A.Q. N° 5-25	Modification aux Conditions particulières	268
Police d'assurance automobile du Québec – F.P.Q. N° 6		
Formule des non-proprétaires et avenants		
		269
F.A.Q. N° 6-4a	Transport d'explosifs.....	283
F.A.Q. N° 6-4b	Transport de substances radioactives	284
F.A.Q. N° 6-25	Avenant modifiant les Conditions particulières	285
F.A.Q. N° 6-28b	Modification de la garantie sur les lieux d'un aérodrome.....	286
F.A.Q. N° 6-44	Extension de la garantie (Étendue territoriale)	287
F.A.Q. N° 6-83	Véhicules loués à des tiers (Sans désignation des locataires)...	288
F.A.Q. N° 6-90	Limitation de la garantie aux employés, actionnaires, dirigeants, membres, associés ou mandataires de l'Assuré.....	289
F.A.Q. N° 6-91	Limitation de la garantie à des conducteurs désignés.....	290
F.A.Q. N° 6-92	Limitation de la garantie aux véhicules loués et aux véhicules utilisés en vertu de contrats	291
F.A.Q. N° 6-93	Limitation de la garantie aux véhicules dont les propriétaires sont désignés	292
F.A.Q. N° 6-94	Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats.....	293
F.A.Q. N° 6-95	Limitation de la garantie aux seuls endroits désignés	295
F.A.Q. N° 6-96	Avenant de responsabilité assumée par contrat.....	296
F.A.Q. N° 6-97	Autorisation de la conduite par l'assuré désigné	297
F.A.Q. N° 6-98	Exclusion de conducteurs désignés	298
F.A.Q. N° 6-99	Exclusion de la location de longue durée	299
F.A.Q. N° 6-100	Relevé du montant définitif de la prime	300
Police d'assurance automobile du Québec – F.P.Q. N° 7		
Formule d'assurance excédentaire de la responsabilité civile		
		301

Police d'assurance automobile du Québec – F.P.Q. N° 8

Formule des locateurs et avenants	309
F.A.Q. N° 8-25 Avenant modifiant les Conditions particulières	315
F.A.Q. N° 8-79b Relevé du montant définitif de la prime	316
Autres textes et formulaires	317
Accord sur le règlement des dommages au contenu appartenant à l'assuré et Accord sur le règlement des dommages au contenu n'appartenant pas à l'assuré.....	319
Avis de mise en cause	323
Avis de sinistre automobile	327
Bulletins <i>Affaires techniques</i> du GAA	331
FCSA – Modifications des Instructions aux assureurs (n° G2008-02)	333
Nouveau « Guide pratique de règlement des équipements et accessoires pouvant être utilisés avec l'automobile » (n° G2008-05)	339
Véhicules routiers inondés (n° G2013-08)	345
Accidents visés – Collision entre deux véhicules à la suite d'une fausse manœuvre d'un troisième automobiliste (chaîne d'évènements) (n° G2013-11).....	352
Accidents visés – Collision impliquant un véhicule volé (n° G2013-12).....	354
Accidents visés – Véhicule endommagé par un poteau brisé du fait d'une collision (chaîne d'évènements) (n° G2013-13)	355
Accidents visés – Dommages causés par les débris d'une pompe à essence et par une collision entre deux véhicules (chaîne d'évènements) (n° G2013-14)	356
Accidents visés – Délit de fuite impliquant plus de deux véhicules (n° G2013-15)	358
Accidents visés – Collision créant une situation d'urgence (chaîne d'évènements) (n° G2013-16).....	360
Accidents visés – Perte de contrôle causée par de l'huile sur la chaussée provenant d'un chargement (n° G2013-17).....	362
Chargement – Glace ou neige projetée (n° G2013-18).....	364
Biens transportés – Véhicule transporté non-assuré par une police d'assurance automobile (n° G2013-19)	365
Biens transportés – Vêtements portés endommagés lors d'une collision (n° G2013-20).....	367
Biens transportés – Véhicule transporté assuré par une police d'assurance automobile (n° G2013-21)	369
Perte d'immobilisation – Précisions sur la perte d'immobilisation (n° G2013-22)	371
Subrogation – renonciation à la subrogation (n° G2013-23).....	373
Projet pilote concernant des services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile (n° G2016-05).....	375
Consentement relatif à la cueillette et à la communication de renseignements personnels dans le cadre d'une réclamation.....	377
Constat amiable d'accident automobile	381

Convention d'indemnisation directe pour le règlement des sinistres automobiles.....	385
Décharge définitive – Formulaire de réclamation BAC N° 3 TPS	409
Déclaration d'aliénation de la récupération – Formulaire de réclamation BAC N° 2B	413
Demande d'indemnité (automobile) – Formulaire de réclamation BAC N° 2.TPS	417
Engagement (Modalités de répartition en cas d'assurance multiples en assurance automobile)	421
Entente concernant la normalisation des formulaires et des pratiques relatives aux réclamations et les lignes directrices pour le règlement des réclamations	425
Entente de non renonciation – Formulaire de réclamation BAC N° 6	445
Estimation de réparation (exemple)	449
Le Fichier central des sinistres automobiles <i>Comment y voir clair!</i>	455
Guide de dépréciation des biens meubles (extrait).....	461
Guide de dépréciation des éléments du bâtiment (extrait)	465
Proposition d'assurance automobile (Formulaire des propriétaires F.P.Q. N° 1)	469
Rapport d'accident de véhicules routiers (SAAQ) et code d'interprétation	475
Tableau d'exemples de barèmes pour fixer les réserves en cas d'incapacité partielle permanente (I.P.P.)	481
Tableau d'exemples de périodes d'incapacité totale temporaire (I.T.T.) selon la blessure	485